



education.gouv.fr

[Accueil](#) > [Le système éducatif](#) > [De la maternelle au bac](#)

De la maternelle au baccalauréat L'éducation au développement durable

L'éducation au développement durable (EDD) permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. Transversale, elle figure dans les programmes d'enseignement. Enseignants et personnels d'encadrement y sont formés et l'intègrent dans le fonctionnement des établissements.

[Comprendre les enjeux du développement durable pour agir en citoyen responsable](#)

[Une mise en œuvre progressive](#)

[Une éducation ancrée dans toutes les disciplines, tout au long de la scolarité](#)

[Le label](#)

[Textes de référence](#)

L'École s'engage dans la dynamique des Objectifs de développement durable - Agenda 2030

Depuis la publication des 17 objectifs de développement durable (ODD), dont "Une éducation de qualité pour tous », par les Nations Unies en 2015, ces derniers font l'objet d'appropriations nationales sous la forme des "Agendas 2030". Les ODD font l'objet d'une dynamique d'appropriation forte et rapide par les collectivités territoriales, le monde de l'entreprise et les associations. Les ODD confèrent une nouvelle dimension à l'éducation au développement durable, et un sens planétaire à la mission propre à l'Éducation nationale.

Florence Robine, directrice de l'enseignement scolaire (DGESCO) présente l'implication du ministère de l'Éducation nationale dans la prise en compte des Objectifs de développement durable de l'ONU.

Découvrir les 17 objectifs de développement durable

Le développement durable est adopté par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans son acception classique comme étant **une démarche de rétablissement d'équilibres dynamiques entre l'environnement, le monde social, l'économie et la culture**. Partant de cette définition fondée sur l'interaction entre ces différents domaines, l'éducation au développement durable (EDD) est **une éducation transversale**, qui intègre les enjeux du développement durable dans les nouveaux programmes d'enseignement de l'école primaire et aux programmes d'enseignement disciplinaires du collège et du lycée général, technologique et professionnel. L'EDD croise explicitement les autres éducations transversales, dont l'éducation au développement et à la solidarité internationale, l'éducation à la santé, les enseignements artistiques et culturels. Par ailleurs, la réforme du collège introduit les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires dont celui portant sur "Transition écologique et développement durable". Enfin, le parcours citoyen et le parcours santé sont particulièrement favorables à la prise en compte des enjeux du développement durable.

Comprendre les enjeux du développement durable pour agir en citoyen responsable

La compréhension des relations entre les questions environnementales, économiques, socioculturelles doit aider les élèves à mieux percevoir :

- l'interdépendance des sociétés humaines
- la nécessité de faire des choix informés et responsables et d'adopter des comportements qui tiennent compte de ces équilibres
- l'importance d'une solidarité à l'échelle mondiale

Une mise en œuvre progressive

- 1977 : une circulaire donne naissance à l'éducation à l'environnement en France
- 2004 : elle devient l'éducation à l'environnement et au développement durable
- 2007 : lancement de la deuxième phase de généralisation de "l'éducation au développement durable"
- 2011 : lancement de la troisième phase de généralisation
- 2013 : la loi de refondation de l'École fait entrer cette éducation transversale dans le code de l'éducation
- 2013 : lancement de la labellisation "E3D" des écoles et des établissements scolaires en démarche globale de développement durable

En 2015, à l'occasion de l'accueil de la COP 21, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'est mobilisé et est entré dans une nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable.

L'éducation est un volet essentiel de la stratégie nationale de transition écologique pour un développement durable. L'EDD fait partie intégrante de la formation initiale des élèves, dans l'ensemble des écoles et des établissements scolaires.

Une éducation ancrée dans toutes les disciplines, tout au long de la scolarité

L'EDD est intégrée :

- dans les disciplines existantes** : les problématiques du développement durable sont introduites dans les programmes et enseignements par le biais de thèmes tels que l'eau ou l'énergie
- dans l'offre de formation nationale et académique**
- dans les projets d'école et d'établissement**
- dans la production de ressources pédagogiques**
- à des moments spécifiques** : classes vertes, actions éducatives conduites avec des partenaires, etc.

Cette éducation transversale implique de **nombreux partenariats** avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les associations, les établissements publics, les centres de recherche et les acteurs économiques.

Plusieurs centaines d'actions de sensibilisation existent dans différents domaines :

- lutte contre le changement climatique
- commerce équitable
- biodiversité
- alimentation
- santé
- énergie
- tri des déchets
- etc.

Le Canopé d'Amiens est missionné comme Pôle national de ressources pour l'éducation au développement durable.

[Accéder au Forum national des ressources sur l'éducation au développement durable](#)

Le label "E3D - École/Établissement en démarche de développement durable"

Le label "E3D École/Établissement en démarche de développement durable" est **attribué aux écoles, aux collèges et aux lycées généraux, technologiques et professionnels, ainsi qu'aux centres de formation d'apprentis** qui entrent en **démarche globale de développement durable**.

La démarche des écoles et établissements labellisés "E3D École/Établissement en démarche de développement durable" :

prend explicitement en compte les relations entre l'environnement, la société, l'économie, voire d'autres dimensions, propre au développement durable

est présentée au conseil d'école ou d'administration pour être inscrite dans le projet de la structure scolaire

implique un des différents partenaires territoriaux choisis en fonction de critères adaptés aux besoins de l'école ou de l'établissement.

Les écoles et établissements en démarche globale de développement durable (E3D) associent l'ensemble de la communauté éducative.

L'obtention de ce label ne constitue pas un aboutissement, mais elle est surtout la marque d'une volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Texte de référence

[Instruction relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018](#)

[Cirulaire n°2015-018 du 4 février 2015](#)

La charte de l'environnement

La Charte de l'environnement de 2004 a une valeur constitutionnelle. Elle souligne la nécessité de "l'éducation et la formation à l'environnement" (article 8).

[consulter l'intégralité de la Charte](#)

Programme des Nations Unies pour le développement

Implication de l'École dans la dynamique des Objectifs de développement durable – Agenda 2030

[Objectifs du développement durable](#)



EN SAVOIR PLUS

Le saviez-vous?

Le **développement durable** est "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs" (G.H. Brundtland, rapport de l'ONU "Notre avenir à tous", 1987).

Sites à consulter

Éduscol

La mise en œuvre de l'éducation au développement durable dans les écoles et les établissements

[Éducation au développement durable](#)

Canopé d'Amiens - Pôle national de compétences

Des contenus scientifiques validés et des ressources pédagogiques liés au thème du développement durable et à son enseignement.

[Pôle national de compétences](#)

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la mer

www.developpement-durable.gouv.fr

Unesco

L'éducation pour le développement durable

[L'EDD sur le site de l'Unesco](#)

Document à consulter

[Stratégie nationale de développement durable](#)

27 juillet 2010

[Rapport du groupe de travail interministériel "Grenelle de l'environnement"](#)

29 janvier 2008

Texte de référence

[Instruction relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018](#)

circulaire n° 2015-018 du 4 février 2015

Mise à jour : avril 2017